

Le second mois (brumaire) le huitième jour de la première décade, (28 octobre 1793), le conseil visite les cordonniers et les tanneurs pour pousser et activer la fabrication.

Le 26 ventôse de l'an II (16 mars 1794),

« Tous les tanneurs, cordonniers, bottiers sont requis à peine de désobéissance à la loi de ne s'occuper que de la fabrication des objets ci-dessous désignés: il est fait à Clairvaux une réquisition de 30 paires de bas, cinq paires de guêtres, 50 chemises, il est décidé que l'on montera la garde les jours de foire. »

Le 21 août 1794,

C'est la suppression des comités révolutionnaires dans les communes dont la population est inférieure à 8 000 habitants.

Le 7 avril 1795, il est décrété l'*uniformité des poids et mesures et monnaies suivant le système décimal*.

Le 17 prairial an IV (05 juin 1796),

« Le citoyen Commissaire requiert à l'Assemblée de la ville de Clairvaux de nommer séance tenante un ouvrier-expert pour reconnaître et estimer les souliers qui en conformité de l'arrêté du 28 floréal dernier (17 mai 1795) seront remis à cette administration par les ouvriers cordonniers de ce canton. Le citoyen **Joseph BAILLY** de Clairvaux est nommé expert.»

GRILLET

Nous n'avons pas évoqué:

- L'élection à Clairvaux du 1^e juge de Paix, M. PROST administrateur au district d'Orgelet, le 17 novembre 1790 élu avec 214 voix sur 248 au second tour;
- Le partage des « communaux », le 10 juin 1793, un accord avait été ratifié par le conseil pour le partage des communaux.

Le 25 août 1793,

« Les habitants des deux sexes se réunissent sur 1000 habitants 400 au moins savaient signer ».

Ibidem

Noël-Nicolas-Mesnil
LE MIRE

1750- †1837

Dans le tome I, nous avons déjà cité son fils, **Jules-Noël**, « découvreur » en 1870 des sites palafittes de la Motte aux Magnins. Si nous retrouverons cette famille dans le Tome IV, l'histoire de la période industrielle de la région des lacs couvrant les années 1800 à 1960, il faut dès à présent, dans cette période qui nous préoccupe, compter avec cette grande famille dont nous trouverons la généalogie dans les pages annexes et tenter d'expliquer la genèse de cette sidérurgie dans notre Jura et plus particulièrement à Clairvaux.

Les cordonniers, tanneurs et bottiers

Ceux de Clairvaux, jusqu'en 1886-87, étaient les plus réputés de la Comté. Ils étaient encore 15 en 1849. C'était une corporation très influente qui avait sa chapelle et tenait ses réunions dès 1545 à l'église des Carmes. Ils sillonnaient toutes les foires, Besançon, Chalon-sur-Saône, y compris des départements voisins comme la Savoie, la Saône-et-Loire, le Doubs etc.

À la foire de Clairvaux, ils se tenaient toujours place du Chêne. Il y avait au moins huit bancs de chaussures de toutes sortes. Devant la concurrence des marchands forains (avec des chaussures fabriquées par les grands centres de Paris ou de Lyon) les cordonniers, peu à peu, ont dû abandonner les foires, nous étions dans les années 1893. La corporation fêtait la **saint Crépin** avec une grande messe en l'église de Clairvaux. Ce fut un certain **Jacques PANTALÉON**, cordonnier, qui fit prendre l'habitude de cette messe avec l'accord du pape Urbain IV en 1261-1264.



Figure 25 Cadastre de 1854,

Emplacement du corps de garde et de la Garde nationale, cerclé de rouge, à côté du presbytère © mairie de Clairvaux

Noël-Nicolas-Mesnil LE MIRE, achète les biens et les terres clairvaliennes, soit un peu moins de six mille hectares de forêts que compose la seigneurie du Valdain avec granges, métairies, moulins, tanneries et... forges.

Ces biens appartiennent par la succession de Charles-Roger, à Alexandre - Emmanuel Prince de Bauffremont.

Cette vente aurait du être conclue dans les années 1787-88, date semble-t-il d'un premier accord.

À cause de nombreuses imbrications juridiques en particulier de droit coutumier, avec la mairie de Clairvaux et d'autres particuliers, l'acte de vente ne fut ratifié qu'en juin 1807 à Besançon chez le notaire M^e Louis DAUTREVAUX successeur de M^e BELLAMY, 12 rue de la Préfecture à Besançon.

Soit plus de vingt ans après! voir annexes

Figure 43, page 117

AVANT LA RÉVOLUTION, M. **LE MIRE**
EST LE DIRECTEUR DES FORGES

La cession des terres de Clairvaux aurait donc été signée vers 1787-88 au bénéfice de **M. LE MIRE**, c'est une première hypothèse.

Autre hypothèse, M. Le Mire est déjà le directeur des forges des Bauffremont qu'il a amodié comme cela se faisait dans la majorité de cas.

Analysons ces hypothèses.

Les seigneurs **de BAUFFREMONT** auraient en effet, plus ou moins délaissés la gestion de leurs terres clairvaliennes à partir de leur départ de Clairvaux après la Guerre de Dix ans, vers la fin du XVII^e siècle.

Fort de cette franchise de 1304 et antérieures, plusieurs fois confirmée par les différents seigneurs de Bauffremont, la dernière en date fut celle du 31 mai 1775 par Charles-Roger de BAUFFREMONT que nous avons citée précédemment, elle est ratifiée par un acte signé devant les notaires bisonnins, CHERY et POULET.

Figure 3, page 14

Ceux-ci admettent, de fait, le pouvoir d'utilisation du sol, les usagers deviennent alors les ayants-droits de la ressource en question, c'est *le droit d'usage, une usurpation*, si l'on se place du point de vue du propriétaire.

À noter que le droit agricole actuel a hérité de ce lointain *droit d'usage*. Dans la législation actuelle, les squatters ont quelques droits par rapport aux propriétaires!

La lettre du 29 février 1778 du prince de Bauffremont en réponse au maire, de Clairvaux dont nous en communiquons un extrait dans les pages suivantes, porte mention de cette «*usurpation*».

Devant le très grand nombre de demandes basées sur ce droit d'usage, les instances juridictionnelles de l'époque ont mis plus de vingt années à détricoter cet imbroglio pour que M. LE MIRE devienne le propriétaire des biens de la seigneurie des Bauffremont.

À LA RÉVOLUTION,
LA MAISON DES FORGES,
UNE ÉTAPE DANS LA FUITE VERS
LA SUISSE

L'acheteur exploite et administre les forges et forêts bien avant 1807, date de la signature de l'acte de cession.

Nous retrouvons, en effet, le nom de LE MIRE, directeur des Forges, en 1793, dans un procès verbal de l'assemblée communale, Il a enlevé impunément des «grumes» sur un terrain qui «*était devenu propriété de la commune*» (fort de la nationalisation des biens féodaux).

En 1794, nous retrouvons le nom de LE MIRE dans une décision à Châtel-de-Joux quant au transport de bois pour ses forges, nous traiterons de ces faits dans les paragraphes qui suivent.



Figure 26 Clairvaux, colonie des Forges : L'Ormoise de Villeneuve-Saint-Georges (94) comme l'indique la pancarte d'entrée. Carte postale env. 1955 © collection privée

Figure 27 Ce qu'il restait de la colonie dans les années 1975 env. © collection privée

Actuellement, il ne reste plus que quelques pierres, les vols et la végétation ont englouti cette magnifique construction.



«Aux Forges», fut la première habitation de Noël-Mesnil Le MIRE 1750 † 1837 suite au rachat du fief du Vadain du prince de BAUFFREMONT en 1808.

Son fils Jules-Noël Le MIRE (1814 † 1878) est né aux Forges. La propriété actuelle 1, rue Saint-Roch de M. de Haut de Sigy n'a été achetée par J.-N. Le MIRE qu'après 1814.

On remarque au premier plan de la photo ci-dessus, la pancarte «L'Ormoise, colonie des Forges» du nom de l'association du Val de Marne, à gauche, le mât sur lequel étaient montés les « cris-cris ».

Il ne reste actuellement que quelques pierres, tout est englouti par la forêt ou a disparu.